

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette TREMIER.

**VALIDATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL**

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires si des remarques sont à apporter au procès-verbal du conseil communautaire du 11 février 2026.

**Adopté à l'unanimité.**

**1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

L'état 1259 n'ayant toujours pas été communiqué à la Communauté de Communes, et le vote des taux se faisant à partir des bases d'impositions figurant sur celui-ci, ce point est ajourné.

**2 – VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**BUDGET PRINCIPAL**

**1. Section de fonctionnement**

Dépenses	5 513 252.66 €
Recettes	5 754 123.75 €
Résultat exercice 2025	240 871.09 €
Excédent N-1 reporté	623 407.09 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>864 278.18 €</b>

**2. Section d'investissement**

Dépenses	465 561.48 €
Recettes	705 448.20 €
Résultat exercice 2025	239 886.72 €
Déficit N-1 reporté	- 229 546.57 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>10 340.15 €</b>

**BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE**

**3. Section de fonctionnement**

Dépenses	181 212.83 €
Recettes	189 469.86 €
Résultat exercice 2025	8 257.03 €
Excédent N-1 reporté	2 707.41 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>10 964.44 €</b>

#### **4. Section d'investissement**

Dépenses	91 812.67 €
Recettes	97 787.33 €
Résultat exercice 2025	5 974.66 €
Excédent N-1 reporté	27 976.92 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>33 951.58 €</b>

### **BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

#### **5. Section de fonctionnement**

Dépenses	47 756.96 €
Recettes	48 729.57 €
Résultat exercice 2025	972.61 €
Excédent N-1 reporté	0.00 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>972.61 €</b>

#### **6. Section d'investissement**

Dépenses	36 397.43 €
Recettes	53 765.49 €
Résultat exercice 2025	17 368.06 €
Déficit N-1 reporté	- 29 150.94 €
<b>Déficit définitif</b>	<b>- 11 782.88 €</b>

### **BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES**

#### **7. Section de fonctionnement**

Dépenses	68 404.84 €
Recettes	84 711.77 €
Résultat exercice 2025	16 306.93 €
Excédent N-1 reporté	8 911.50 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>25 218.43 €</b>

#### **8. Section d'investissement**

Dépenses	922 653.70 €
Recettes	630 424.00 €
Résultat exercice 2025	- 292 229.70 €
Excédent N-1 reporté	3 489.97 €
<b>Déficit définitif</b>	<b>- 288 739.73 €</b>
RAR en dépenses	- 242 000.00 €
RAR en Recettes	397 300.00 €
<b>Déficit Théorique :</b>	<b>- 133 439.73 €</b>

### **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS ET MOBILITE**

#### **9. Section de fonctionnement**

Dépenses	328 882.75 €
Recettes	330 528.55 €
Résultat exercice 2025	1 645.80 €
Excédent N-1 reporté	3 165.60 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>4 811.40 €</b>

## **10. Section d'investissement**

Dépenses	41 270.49 €
Recettes	53 677.05 €
Résultat exercice 2025	12 406.56 €
Excédent N-1 reporté	93 402.13 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>105 808.69 €</b>

### **BUDGET ANNEXE SPANC**

## **11. Section de fonctionnement**

Dépenses	60 029.93 €
Recettes	74 041.67 €
Résultat exercice 2025	14 011.74 €
Résultat N-1 reporté	0.00 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>14 011.74 €</b>

### **• Section d'investissement**

Dépenses	0.00 €
Recettes	12 325.42 €
Résultat exercice 2025	12 325.42 €
Déficit N-1 reporté	-398.91 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>11 926.51 €</b>

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGATION (Clôture du Budget)**

## **12. Section de fonctionnement**

Dépenses	79 717.16 €
Recettes	104 881.16 €
Résultat exercice 2025	25 164.00 €
Excédent N-1 reporté	230 536.24 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>255 700.24 €</b>

## **13. Section d'investissement**

Dépenses	83 718.29 €
Recettes	81 055.15 €
Résultat exercice 2025	- 2 663.14 €
Excédent N-1 reporté	69 323.47 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>66 660.33 €</b>

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE**

### **• Section de fonctionnement :**

Dépenses	345 801.35 €
Recettes	373 241.13 €
Résultat exercice 2025	27 439.78 €
Excédent N-1 reporté	391 462.49 €
<b>Excédent définitif</b>	<b>418 902.27 €</b>

#### **14. Section d'investissement**

Dépenses	652 334.36 €
Recettes	590 127.15 €
Résultat exercice 2025	- 62 207.21 €
Excédent N-1 reporté	11 839.48 €
<b>Déficit définitif</b>	<b>- 50 367.73 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AUX BUDGETS 2026**

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Financiers Uniques 2025, le Président demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir valider l'affectation des résultats aux budgets 2026 comme suit :

##### **Affectation des résultats 2025 au Budget Principal (34000) 2026 :**

- en fonctionnement au compte R 002 :	864 278.18€
- en investissement au compte R 001 :	10 340.15€

##### **Affectation des résultats 2025 au Budget annexe SPANC (34001) 2026 :**

- en fonctionnement au compte R002 :	14 011.74€
- en investissement au compte R001 :	11 926.51€

##### **Affectation des résultats 2025 au Budget annexe Maison de Santé (34003) 2026 :**

- en fonctionnement au compte R 002 :	10 964.44€
- en investissement au compte R 001 :	33 951.58€

##### **Affectation des résultats 2025 au Budget annexe Gendarmerie (34004) 2026 :**

- en investissement au compte D 001 :	- 11 782.88€
- en investissement au compte R1068 :	972.61€

##### **Affectation des résultats 2025 au Budget annexe Sites Economiques (34005) 2026 :**

- en investissement au compte R 1068 :	25 218.43€
- en investissement au compte D 001 :	288 739.73 €

##### **Affectation des résultats 2025 au Budget annexe Transport et mobilité (34007) 2026 :**

- en fonctionnement au compte R 002 :	4 811.40€
- en investissement au compte R 001 :	105 808.69€

##### **Affectation des résultats 2025 du budget annexe Assainissement Collectif Délégation (34002) 2025 et du budget annexe Assainissement Collectif Régie (34008) 2025 sur le nouveau Budget annexe Assainissement (34008) 2026 :**

- en fonctionnement au compte R 002 :	<b>624 234.78€</b> (255 700.24€ + 368 534.54€)
- en investissement au compte R 001 :	<b>66 660.33€</b>
- en investissement au compte D 001 :	<b>50 367.73€</b>
- en investissement au compte R 1068 :	<b>50 367.73€</b>

**Adopté à l'unanimité.**

### **3 – VOTE DES BUDGETS 2026**

#### **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Madame LORIN, Vice-Présidente en charge des finances, présente les budgets primitifs 2026 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes des Forêts du Perche comme suit : (documents en annexe)

#### **1 - BUDGET GÉNÉRAL**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes : 6 401 246.18 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes : 2 000 871.15 €

#### **2 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes : 58 738.00 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes : 48 632.88 €

#### **3 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes : 200 964.44 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes : 238 451.58 €

#### **4 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS et MOBILITÉ**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes : 403 809.40 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes : 154 808.69 €

#### **5 - BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes : 131 365.00 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes : 638 311.43 €

#### **6 - BUDGET ANNEXE SPANC**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes : 81 261.74 €

##### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes : 24 026.51 €

## **8 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes : 969 594.78 €

### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes : 2 520.965.73 €

**Adopté à l'unanimité.**

## **4 – FONGIBILITE DES CREDITS – EXERCICE 2026**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Bureau que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à **l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**, dans la **limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections**.

Ainsi, pour l'exercice 2026, les limites seront fixées comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

- Section de fonctionnement : 265 000 €
- Section d'investissement : 136 000 €

### **BUDGET SPANC**

- Section de fonctionnement : 5 000 €
- Section d'investissement : 1 800 €

### **BUDGET MAISON DE SANTE**

- Section de fonctionnement : 8 000 €
- Section d'investissement : 14 800 €

### **BUDGET GENDARMERIE**

- Section de fonctionnement : 1 700 €
- Section d'investissement : 1 700 €

### **BUDGET SITES ECONOMIQUES**

- Section de fonctionnement : 9 000 €
- Section d'investissement : 26 000 €

### **BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITE**

- Section de fonctionnement : 21 000 €
- Section d'investissement : 10 000 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Section de fonctionnement : 24 000 €
- Section d'investissement : 178 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

## 5 – VOTES DES SUBVENTIONS – 2026

### 1. Associations sportives

Monsieur le Président, sur avis favorable des membres de la commission enfance-jeunesse et sport, propose aux conseillers communautaires de bien vouloir accepter le versement des subventions aux associations sportives telles que présentées ci-dessous :

Associations	Attributions 2025	Propositions 2026
Les Sabots	400,00 €	450,00 €
ACPS - Cyclo	500,00 €	500,00 €
Yoga	150,00 €	150,00 €
FCPS - Foot Senonches	4 000,00 €	4 000,00 €
ASPS Danse	- €	800,00 €
Judo	1 500,00 €	1 500,00 €
Gym Volontaire	500,00 €	500,00 €
Perche Senonchois handball	750,00 €	700,00 €
Tennis de table	800,00 €	800,00 €
Les Dog's - Tir à l'arc	500,00 €	500,00 €
ASPS Pétanque	500,00 €	600,00 €
Badminton	2 000,00 €	2 200,00 €
CEP Fertois	3 000,00 €	3 000,00 €
Basket	450,00 €	500,00 €
	<b>15 050,00 €</b>	<b>16 200,00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### 2. Office de tourisme des Forêts du perche

Monsieur le Président, sur proposition du vice-Président en charge des affaires culturelles et touristiques, propose de verser à l'Office de Tourisme, pour l'année 2026, une subvention d'équilibre de 93 500 € (dont prime exceptionnelle de départ à la retraite d'environ 20 000€).

Adopté à l'unanimité.

### 3. Autres

#### - Commune de La Framboisière :

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il a été sollicité par la commune de La Framboisière pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition du Festival de La Framboise qui se déroulera les 13 et 14 juin 2026.

Cet évènement, dont la première édition s'est tenue en 2024, vise à mettre en valeur les talents locaux, les producteurs, les artisans, les associations ainsi que les ressources agricoles et culturelles du Département.

Monsieur le Président rappelle qu'une première subvention de 1 000 € avait été accordée à la commune en 2024.

Il demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir reconduire la somme de 1 000€ à la commune en soutien à cette deuxième édition.

Adopté à l'unanimité.

## 6 – VENTE DU SITE D'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR SITUE SUR LA COMMUNE DE SENONCHES

Le Président rappelle les délibérations suivantes ;

- D.20260211-02 portant résiliation amiable et anticipée du contrat de DSP HUTTOPIA
- D.20260211-03 portant désaffectation du site HUTTOPIA
- D.20260211-04 portant déclassement du site HUTTOPIA

VU l'avis des domaines en date du 19 décembre 2025 portant estimation de la valeur vénale du camping de Senonches (parcelles A671-A672-A1577-A1399-A1458-A1579-A1584(CR26)-A1585-A1587-H74 d'une superficie totale de 105 338m<sup>2</sup>), sis avenue Badouleau — 38250 SENONCHES, à 585 000 € euros HT.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** la vente du camping de Senonches constitué des parcelles, avec leurs biens meubles et immeubles, cadastrées de la façon suivante : A671-A672-A1577-A1399-A1458-A1579-A1584(CR26) - A1585-A1587-H74, représentant une superficie totale 10 ha 53 a 38 ca à la société Huttopia pour un montant de 520 000.00€ HT (montant restant dû : 174 000€)
- **AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire afin de mener à bien la vente du site et à signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

## 7 – EURE ET LOIR INGENIERIE : TARIFS 2026

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que les conditions financières relatives à la convention signée avec Eure et Loir Ingénierie pour la réalisation des diagnostics ANC dans le cadre des ventes, évoluent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Les nouveaux tarifs votés par ELI sont les suivants :

- Cotisation annuelle à hauteur de 1,13 €/habitant DGF pour l'assainissement non collectif (contre 1.10€/hbt DGF - soit 9 409.40 € 2025)
- Réalisation des diagnostics assainissement non collectif dans le cadre des ventes immobilières (**refacturé aux utilisateurs**) :
  - o 1<sup>ère</sup> visite diagnostic sans passage caméra : 184 € HT pour le 1<sup>er</sup> immeuble (180€ HT actuellement),
  - o 1<sup>ère</sup> visite diagnostic avec passage caméra : 225 € HT pour le 1<sup>er</sup> immeuble (220€ HT actuellement),
  - o Immeubles suivants générant des eaux usées domestiques sur la même propriété : forfait global de 123 € HT (120€ HT actuellement),
  - o Contre-visite avec passage caméra : forfait global de 123 € HT (120€ HT actuellement).
  - o La participation au progiciel Y-Assainissement sera de 1 095.48€ (1 069.98 € en 2025).

Le taux de TVA reste inchangé (10% pour les diagnostics immobiliers).

Adopté à l'unanimité.

## 8 – TARIFICATION DU SEJOUR ADOS

TARIFS SEJOUR ADOS 2026			Coût après déduction de l'AVE (Aide Vacances Enfant)
	Quotient familial	tarifs	
1	0 € à 950 €	175.00 €	52.5 € (-70% du coût du séjour)
2	951 € à 1 500 €	185.00 €	92.5 € (- 50% du coût du séjour)
3	1 500 € à 2 000 €	195.00 €	195 €
4	Plus de 2 000 €	205.00 €	205 €
5	Hors CDC	250.00 €	250 €

Sous réserve de la validation par la CAF.

### Les autres aides aux familles :

Le PASS COLO : entre 30€ et 50€ /jour en fonction du quotient familial (pour enfant dans l'année des 11 ans)

Adopté à l'unanimité.

## 9 – CINEMA L'AMBIANCE : RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION ET LE PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE L'EQUIPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE

Rapport joint en annexe.

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le rapport relatif au choix du mode de gestion, ainsi que sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement cinématographique de Senonches

Adopté à l'unanimité.

## 10 PERCHE AMBITION

Le conseil demande des précisions sur ce dossier. Ce point est par conséquent ajourné.

## 11 QUESTIONS DIVERSES

**1 - Transport scolaire** : prise en charge de la formation au permis D d'un agent communautaire (transport en commun). **Coût total de la formation : 7 630, CPF : 3 220€, prise en charge CDC : 4 410 €.**

**Formation** : du 23 mars au 23 juin 2026.

**Démarrage mission** : début septembre 2026.

**2 - Dates à retenir :**

- **16/04/2026 à 18h00** : Conseil communautaire – Installation du nouveau conseil communautaire.

- **30/04/2026 à 18h00** : Conseil communautaire.

Séance levée à 20h30.

